

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 3803

présenté par

Mme Pochon, Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« Les instances nationales et régionales établissent à leur échelle des objectifs annuels en termes de nombre d'installations d'exploitants agricoles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, trop de candidats à l'installation abandonnent en cours de route : 20 000 candidats se présentent chaque année dans les PAI, pour 13 000 projets d'installations chaque année. Il n'est plus possible de s'en satisfaire au vu du nombre d'agriculteurs à installer demain.

L'article 8 de ce projet de loi fixe l'objectif de compter au moins 400 000 exploitations agricoles d'ici 2035. Pour que cet objectif ne soit pas un vœu pieu, il doit être et décliné à l'échelle des territoires, en termes de nombre d'installations d'exploitants agricoles par an.

Ces instances de pilotage nationales et régionales étant les plus à même d'établir à l'échelle de leur territoire les objectifs d'installation appropriés, cet amendement propose de leur confier cette mission.

Cet amendement a été travaillé avec la FADEAR, le Réseau CIVAM, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, le Mouvement Inter-Régional des AMAP, le RENETA, SOL, et Terre de Liens, membres du Collectif Nourrir